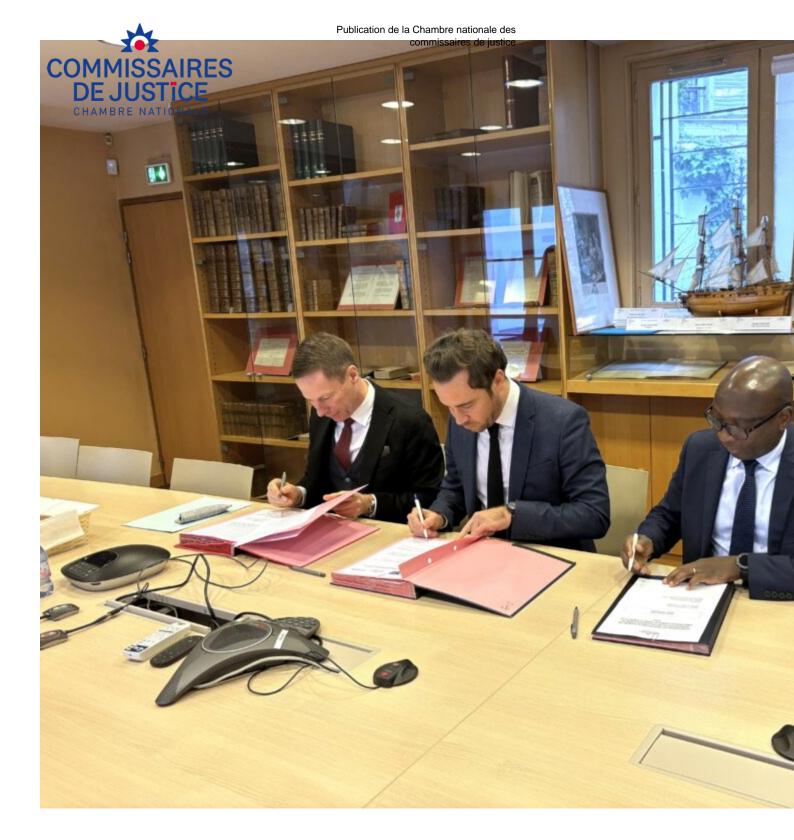


Signature d'une convention avec les Greffiers des tribunaux de commerce et Infogreffe en faveur de la signification électronique.

Cette convention tripartite prévoit la proposition aux entreprises de consentir à la signification électronique des actes lors de leur inscription sur Monldenum.

La <u>Chambre nationale des commissaires de justice</u>, le <u>Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce</u> et le GIE <u>Infogreffe</u>, représentés par leurs présidents respectifs **Benoît SANTOIRE**, **Victor GENESTE** et Dieudonné **MPOUKI MOUSSOUKI**, poursuivent leurs actions en faveur de la signification par voie électronique.

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Publication légale Depuis le 1 a lanvier 2021, la Chambre pationale des commissaires de justio (CNC.) doit assurer la publicité de certains mouver ents impactant les offices qui ne fon plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (arr. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)



Cette convention formalise l'engagement de ces institutions à intégrer systématiquement la prise de sons entempent pour la signification électronique des actes de commissaire de justice dès l'activation des l'espaces Monitolenums par les entreprises, et à permettre un consentement a posteriori.

E'Oblettife finaips nouve cente convention est de faciliter et sécuriser la signification électronique des impactant les offices qui ne font plus l'objet actant pour une authentification robuste et sont plus l'objet actant plus l'objet ac

Cette initiative renforce également le rôle informatif des greffiers qui, via le portail national des greffes plus des portail national des entreplisés aux nouvelles pratiques digitales. En outre, la CNCJ administre le Registre National des Consentements, permettant une gestion centralisée et sécurisée des accords électroniques.

## Les bénéfices de cette convention pour les entreprises sont multiples :

**Simplification administrative**: les entreprises peuvent donner leur consentement sans avoir à produire les pièces justificatives habituellement requises, ce qui allège considérablement les démarches.

Rapidité et efficacité accrues : la signification électronique permet une transmission plus rapide et plus fiable des documents juridiques.

Transparence et sécurité renforcées : grâce à l'utilisation de SECURACT et MonIdenum, les actes sont transmis dans un cadre sécurisé, avec une traçabilité et une authenticité garanties.

Par cette démarche, les institutions participent activement à la transformation numérique du service public de la justice commerciale, en offrant des solutions adaptées aux exigences contemporaines des acteurs économiques et juridiques.

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)